L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres No 73 — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 16 FEVRIER 1878. — 51me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS. SAMEDI MATIN, 16 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par C. E. Girardey, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St Charles—Jolie maison de résidence No 290 rue Dauphine près Esplanade.

Par S. Guinault à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—Jolie propriété rue Bourgogne No 131.

Grandes occasions.—Aujourd'hui à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, où Mr C. E. Girardey, encanteur, vendra des propriétés de ville de choix, magasins, et résidences, situées dans les meilleures parties des 1, 2, 3 et 4e Districts, aussi des actions de banque et autres pour le compte de successions, etc.

Pour les conditions et tous autres renseignements, voyez les annonces et les plans à la vente.

Le transfert proposé de la capitale.

La question du transfert proposé de la capitale de l'Etat à Baton Rouge, a été discutée hier au Sénat et la discussion doit continuer aujourd'hui.

Il eût été grandement à désirer qu'une pareille question ne fût pas soulevée à la présente session, car elle est de nature à jeter un nouveau ferment de division dans les rangs du parti conservateur, alors qu'il est si important pour l'intérêt public et la prompte réalisation des réformes les plus utiles, que ce parti reste uni et travaille en commun à la restauration de la Louisiane. Il n'y avait pas, d'ailleurs, d'urgence à ce que cette question fût résolue et il nous semble qu'on pouvait, sans mettre en péril le bien de l'Etat, l'ajourner d'un an ou deux.

Mais, puisque le débat a été soulevé et la proposition faite de transférer la capitale à Baton Rouge, il est à souhaiter que la proposition soit examinée avec calme, sans parti pris, sans préjugé.

Il nous est toujours extrêmement pénible d'entendre dire qu'il existe de la jalousie entre la ville et la campagne et encore plus de voir se produire des manifestations de nature à justifier un pareil reproche. Si jamais pareil sentiment a pu exister, nous nous plaisons à croire que les membres les plus intelligents de la campagne comme de la ville en ont été exempts. Et ce n'est pas à une époque où le relèvement de la Louisiane toute entière doit être la grande préoccupation de tous les mandataires du peuple qu'une mesquine rivalité pourrait diviser le parti conservateur.

Admettant donc la bonne foi entière des auteurs de la proposition, la sincérité de leurs intentions, nous ajouterons quelques mots aux objections que nous avons déjà présentées contre le projet de transfert de la capitale.

La question n'est pas nouvelle; elle a déjà été épuisée, pour ainsi dire, à une autre époque, et ce qui nous étonne c'est qu'après l'expérience faite déjà de la capitale à Bâton Rouge, des hommes intelligents et estimables se fassent illusion au point de croire qu'une seconde expérience donnerait de meilleurs résultats.

Nous sommes loin de nier les griefs qu'on invoque contre les obsessions dont les membres de la Législature sont l'objet à la Nouvelle-Orléans, mais il y a beaucoup à dire à ce sujet.

La situation confuse qu'a créée le régime radical, a mis tant d'intérêts en jeu qu'il n'est pas extraordinaire que ces intérêts amènent des obsessions. D'un autre côté, les propositions, les suggestions pour les réformes abondent et de toutes ces aspirations et de tous ces besoins il résulte une pression considérable.

Mais dans cette pression, il y a deux parts à faire, la part du bien et la part du mal. Il y a les bonnes comme les mauvaises influences. Or, il n'est pas à regretter que, dans les circonstances où s'est produit l'avènement du nouveau régime, les membres de l'assemblée se soient trouvés journellement en contact non seulement avec les représentants des divers intérêts engagés, mais encore avec la population de la métropole.

Ils ont pu être ennuyés ou obsédés, mais ils ont été à même d'être éclairés, tandis que s'ils eussent déjà siégé cette année à Baton Rouge, il est plus que probable que toutes les mauvaises influences les y eussent suivis pour les entourer et les aveugler, tandis que les bonnes leur eussent manqué pour les éclairer et les guider.

Pourquoi, d'ailleurs, juger d'après une session tenue dans des conditions exceptionnelles, des inconvénients et des avantages de la location de la capitale à la Nouvelle Orléans? Le nouveau régime une fois consolidé et établi, la plus grande partie des inconvénients dont on se plaint peuvent disparaître, tandis que les avantages incontestables qu'offre l'établissement du gouvernement dans la métropole subsisteront.

Il n'y a pas péril en la demeure. On ne peut invoquer aucune raison d'urgence. Loin de là il y aurait beaucoup de raisons pour différer le transfert, fût-on décidé à l'admettre en principe.

Or, comment sans nécessité pressante, justifier une mesure qui entraînera pour l'Etat une dépense de plusieurs centaines de mille piastres tout en rendant inutiles les dépenses déjà faites pour l'installation du gouvernement dans la Maison d'Etat actuelle.

Nous croyons consciencieusement qu'au point de vue de l'intérêt public, il vaut mieux que la capitale soit à la Nouvelle-Orléans qu'à Bâton-Rouge.

Ceux qui diffèrent d'opinion avec nous sur ce point, doivent, il nous semble, admettre au moins que de graves raisons d'économie prescrivent d'ajourner la réalisation de leur désir. Cet ajournement permettra de vérifier si, dans des conditions plus normales, leurs griefs resteront fondés ou si, au contraire, les avantages de la location actuelle ne deviendront pas plus apparents.

THÉATRE DE L'OPERA.—Aimée et ses artistes tiennent à laisser des regrets aux habitués de l'Opéra. Ils ont donné hier *Barbe-Bleue* avec un grand succès et l'excellente troupe de Mr Durand a joué la *Papillonne* de Sardou, d'une façon toute exceptionnelle, nous renouvelons nos compliments à Mme Heymann et à Mr Martel chargés des principaux rôles.

Aujourd'hui, pour les deux dernières représentations d'Aimée nous pensons qu'il y aura foule le soir comme le matin.

Pour la matinée il y a déjà énormément de places retenues. Songez donc, on donne *Bibi* et la *Marjolaine*, les deux nouveautés de la saison théâtrale.

Le soir, le spectacle n'est pas moins attrayant: *Les Dominos roses* et *Les Cent Vierges*.

Demain, dimanche, le *Bossu* de Paul Féval, devra faire salle comble.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—La représentation au bénéfice de Lawrence Barrett avait attiré hier aux Variétés une société choisie qui a applaudi l'éminent comédien dans les deux pièces *Iron Chest* et *The Inconstant*.

M. Barrett donnera aujourd'hui ses deux dernières représentations. Il jouera en matinée *The Duke's motto*, dans lequel il remplit le rôle de Lagardère, et le soir ses deux personnifications typiques de *Shylock* et de Garrick.

Dimanche, la brillante comédienne Fanny Davenport fera ses débuts avec la troupe de la Cinquième Avenue.

MEUBLES! MEUBLES!!—Ce n'est pas à tort que la maison de Jos. R. Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido, est appelée le "Palais des Meubles". On trouve, en effet, dans cette fabrique, des meubles de tous genres, de toutes formes, de tous styles et de tout prix. Ils sont tous très habilement et très solidement confectionnés. Allez-y et voyez de vos yeux.

A ceux qui ont des enfants nous dirons: "Allez à l'ETOILE ROUGE."

Le génie militaire s'occupe de construire les routes [illegible] qui doivent desservir les nouveaux forts élevés autour de Paris. La route qui conduit à la redoute [illegible] vient d'être terminée.

LA MANIFESTATION EN COMMÉMORATION De la mort de Pie IX.

Nous publions plus loin le programme détaillé des cérémonies de la grande manifestation organisée pour mercredi prochain, dans le but de commémorer d'une façon solennelle et imposante le souvenir de la mort de Pie IX. Ce ne sont pas seulement les catholiques, si nombreux dans cette communauté, qui sont invités à exprimer leurs regrets de la perte que vient de faire l'Eglise romaine; l'invitation s'étend à toutes les personnes auxquelles les vertus de ce vénérable pontife avaient inspiré des sentiments d'admiration et de respect. Ainsi généralisée la manifestation ne saurait manquer d'avoir un caractère grandiose et de laisser un souvenir ineffaçable du pieux hommage rendu par la population de cette grande ville à la mémoire de l'illustre défunt.

LA QUESTION DE LA MONNAIE D'ARGENT.

SÉNAT FRANÇAIS. (Séance du 26 janvier.)

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à la prorogation du droit de limiter ou de suspendre la fabrication des pièces de cinq francs en argent.

M. Léon Say, ministre des finances, demande la déclaration d'urgence, en rappelant que l'effet de la loi dont le gouvernement demande la prorogation expire le 31 janvier.

L'urgence est déclarée.

M. de Parieu, rappelant les observations qu'il présentait lors de la discussion de la loi dont on demande la prorogation, constate que toutes ses prévisions se sont réalisées, et je dois ajouter; poursuit l'orateur, qu'après la loi rendue, M. le ministre des finances en a usé avec une énergie que je ne saurais mieux apprécier qu'en disant que, si j'eusse été à sa place, il m'eût été impossible de faire davantage. Après ces quelques observations, l'honorable sénateur ne croit pas nécessaire d'entrer de nouveau dans le fond même de la question, se bornant à reconnaître que le ministre des finances est de son avis.

M. Léon Say, ministre des finances.—Oui, d'accord, en fait.

M. de Parieu fait encore observer que la mesure est actuellement provisoire et qu'il sera nécessaire de trancher définitivement la question par une loi définitive, et que c'est alors qu'on pourra entrer dans une discussion complète.

Toutefois l'orateur insiste sur la nécessité où l'on se trouvera probablement d'abandonner la monnaie d'argent pour adopter l'étalon unique d'or.

M. le ministre des finances constate qu'il est d'accord en fait avec le précédent orateur, mais cet accord n'a plus lieu sur la question de principe.

Le ministre ne se rallie pas au principe de l'étalon unique d'or soutenu par l'honorable M. de Parieu. Des faits se sont produits qui ont forcé de limiter la fabrication de la monnaie d'argent.

Voilà pourquoi on a suspendu cette fabrication:

1 La situation américaine;
2 La situation du commerce international avec l'Inde;
3 La situation du marché monétaire en Allemagne.

Les mesures prises l'ont été à raison de ces circonstances; on n'a pas pour cela fait un pas en avant vers l'étalon unique.

La question de l'unité monétaire latine sera discutée et résolue plus tard. (Approbation).

Alors, une discussion sur le principe viendra d'une manière utile.

L'article unique du projet de loi est mis aux voix et adopté dans les termes suivants:

"Les effets de la loi du 5 août 1876, relative à la fabrication des pièces de 5 francs en argent, sont prorogés jusqu'au 31 mars 1879."

Il est procédé au scrutin sur l'ensemble du projet de loi qui est adopté, à l'unanimité, par 242 votants.

Bottines basses, découpées sur le pied-DERNIER GENRE, à l'ETOILE ROUGE.

FRANCE.

Versailles, 29 janvier.—A la Chambre, plusieurs rapports relatifs à diverses élections sont déposés sur le bureau.

La Chambre reprend, ensuite, la discussion des chapitres du budget de la guerre qui avaient été réservés hier.

Les rapports d'élection, déposés au commencement de la séance de la Chambre, tendent tous à l'invalidation. Ils concernent les élections de MM.: Peyrusse, à Auch; Sens, à Arras; Lerois, à Boulogne; Planté, à Orthes.

Les élections pour pourvoir au remplacement des députés récemment invalidés, et de ceux qui pourraient l'être encore, auront lieu, dit-on, dans les derniers jours de février, ou bien au commencement de mars.

Voici la liste des circonscriptions dont les électeurs seraient convoqués le 24 février:

Limoux (Aude), Baume (Doubs), Villefranche (Haute Garonne), Fougères (Ille-et-Vilaine), Mamers (Sarthe), Abbeville, (Somme), Castres (Tarn).

Le gouvernement paraît décidé à adopter, comme moyen d'effectuer le rachat des chemins de fer, projeté par M. de Freycinet, un emprunt de 500 millions d'obligations remboursables à long terme, 75 ans. Une diminution de 25 millions sur l'amortissement de 170 millions à la Banque, diminution que l'on espère obtenir d'elle, permettrait, pendant 3 ou 4 ans, d'assurer le service d'intérêts de cet emprunt.

L'on trouverait ensuite les fonds nécessaires à ce service dans ceux devenus disponibles après que l'amortissement annuel de la Banque sera terminé.

D'un autre côté, il est bruit d'un retard que subirait le projet de loi de M. de Freycinet, sur le rachat des lignes secondaires de chemins de fer, par suite d'objections formulées par les intéressés eux-mêmes à ce rachat.

Le prince Joachim Murat s'est rendu, hier, à midi, avec M. Rouher, au Palais de l'Industrie, à Paris, pour tirer au sort, aux lieu et place du fils de Napoléon III. A l'appel du nom de Bonaparte, sur la liste des conscrits du premier arrondissement, le prince Joachim s'est avancé et a extrait de l'urne le No. 347. L'ex-prince impérial aurait dû tirer au sort l'année dernière; mais par suite d'une omission sur les listes de recensement, cette formalité a dû être ajournée à cette année.

On ignore si le fils d'Eugénie sera appelé, à Paris, pour y subir l'inspection médicale devant le conseil de révision. On se rappelle que, dans l'enfance, il avait été longuement traité, pour une maladie grave, par un des premiers médecins spécialistes de Paris.

Avez-vous une femme jalouse? Chaussez-la à l'ETOILE ROUGE et vous regagnerez ses faveurs.

FRANCE.—Le *Journal officiel* va publier ces jours-ci le décret convoquant sept nouvelles circonscriptions pour élire des députés en remplacement des honorables invalidés dont les noms suivent:

MM. Deteurs, à Limoux (Aude); Reinard, à Baume-les-Dames (Doubs); Lamothe, à Villefranche (Haute-Garonne); de la Villegontier, à Fougères (Ille-et-Vilaine); de la Rochefoucauld, duc de Bisaccia, à Mamers (Sarthe); de Rainvilliers, (1re circonscription d'Abbeville); Combes, (1re circonscription de Castres).

Voici le texte de la proposition de l'extrême gauche relative à la *Marseillaise*:

"Article unique.—Le chant national français est la *Marseillaise*. Les fonctionnaires de la République en France et ses représentants à l'étranger veilleront à ce que ce chant soit solennellement exécuté et à ce qu'aucun autre ne lui soit substitué dans les cérémonies où l'hymne national devra se faire entendre."

Pour le scrutin de balottage qui a eu lieu à Bordeaux le 11 février, M. Yves Guyot avait retiré sa candidature, M. Cadac, qui a été élu et qui est mort quelques jours après avait pour concurrents MM. Delboy et Jules Steeg.

UN PATINEUR EXTRAORDINAIRE.—Un gentleman, qui possède d'excellentes jambes, c'est M. Jenkins, un patineur bruxellois. Ce skater a patiné—à roulettes—pendant dix heures consécutives, de neuf heures du matin à sept heures du soir. On évalue à près de trente lieues l'espace parcouru pendant ce laps de temps.

LES ETRANGERS seront toujours bien d'acheter leurs souliers à l'ETOILE ROUGE, car on y vend qu'à PRIX FIXES; de cette façon un client ne paie pas plus cher qu'un autre.

—Le fameux financier Strousberg, qui est de retour à Berlin, à la suite de ses mésaventures judiciaires en Russie, a conçu un projet grandiose, qui ne tend à rien moins qu'à transformer Berlin en port de mer. Il s'agirait de rattacher cette ville par des canaux aux embouchures de l'Elbe et de l'Oder. Strousberg prétend que la configuration du sol faciliterait tout particulièrement les travaux; qu'un capital de huit millions sterling [illegible] suffirait à l'exécution complète du projet.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Bulletin météorologique.

On nous annonce pour aujourd'hui: Temps clair ou partiellement couvert, vent du nord, tendant à descendre au sud et à devenir plus chaud, hausse barométrique suivie d'une baisse.

Température, 15 février 1878. Thermomètre de C. Duhamel, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin	53	12
Midi	64	18
3 P. M.	65	18
6 P. M.	63	17

Départs.

Passagers partis hier soir par la route favorite de Mobile:

E C. Adams, New York; M Goldstein et dame, Europe via New York; Jas Ryan, Jackson; Jacob Putman, Rome Ga. Sir Peter Coats, Savannah; P Higgins, Ricardo Raegil, New York, W Latimer, Jno Latimer; Columbus; J H Woodward, Birmingham; S R Rice, New York; L M Herathun, Boston; W C Hassell, Columbus; J Miller, New York.

Voyageurs arrivés dans les principaux Hôtels.

HOTEL ST. CHARLES—Geo W Jones, La; [illegible] gleterre; S Damonlin, Liverpool; F Clapp et dame, Pittsfield, Mass; P Harold, do; G G Barnwell, New York; Campbell Steward, do; F D Johnson, Va; L Stern, New York; Mr Beecher et sa famille, Londres, Canada; B Grata, St Louis; H Ferres, New York; John Moore, Selma Ala; A Lowentaal Jr. Evansville; U D Cochran, Selma, Ala; C P Lesher, Chicago; M L Hudgins, Richmond, Va; John Elliott, New York; Wm Tracy, do; A G Dalman, do; Wm H Gebhard, do; D B Gardyne, Angleterre; A R Van Nest, New York; F Sturges, do; Wm H Osborn, do; A J Smith, Cleveland; W Arey, New York; Jno F Jefferson, Louisville; L Laphied, Chicago; John Hammond, New-York; Mlle M Hammond, do; C S Everett, New-A J Ross, Sir Sam Roberts.

CITY HOTEL.—M Goldsmith, Mobile; A Grota, do; P H Redmond, N O; John T Jefferson, Louisville, Ky; J P Small, Ky; Wm Oliver, Miss; E F Griffin, do; Thos H Price, Mobile; J Barry, Jr, Mass; R A Traweek, La; Geo B Letcher, Mass; Mrs Wm Polk, La; Tom L Mallen, Natchez; A R McNair, Fayette, Miss; J B McCormick, do; Ed Kock, St Louis; U W Holbrook, Memphis, Tenn; R McCormack, Fayette, Miss; Mme Paterfield, Natchez, Miss; Mr Paterfield, do; Mme A Herwig, do; Jas C Sharo, Savannah; Mme J K Goodgram et enfant, do; E D Cobb, N O; W S Ball, ville; H G Dickinson, Albany, Ga; A R Glover, Cornwall, N Y; J W Fitch, Sterling Miss; Wm H Platt, Providence, R I; Semi Smith, New York; L Mandelbaum, Tex; E H Sabbett, St Louis; Jas H Daring, Portland, Maine; James McCalley, Portland, Maine; W. J Osborn, New York; J B Weaver, Memphis, Tenn; E W Sylvester, St-Landry; Chas E Passlee, Louisville, Ky; A J Kinsealey, Brooklyn, New York; R E Cornell, Alexandrie; D Neal et femme, Bals St Louis; E P Pollard, do; J M Kennedy, Lake Providence, Lee; F F Montgomery, do; J Werner, Lee; John Newman, do; D Pugh, do; Thomas Carson, Philadelphie; C Townsend et femme, do.

Académie de Musique.

Le "Shaughraun" est devenu un grand succès pour l'Académie de Musique. Chacune de ses représentations attire la foule qui ne paraît pas se lasser de voir le fameux *Conn* dans toutes ses diverses bizarreries. C'est W. H. Thompson qui a joué hier ce rôle à la place de J. A. Mackay, et c'est Mme Cessy Troy, qu'on a vue ici faisant partie de la troupe de la Cinquième Avenue, il y a un an ou plus, qui a joué le rôle de Moya, jusqu'alors personnifié par Dora Marrow.

On jouera aujourd'hui le "Shaughraun" en matinée et en soirée et demain dimanche au soirée pour la dernière fois.

Une nouvelle audition de cause.

Les plaideries sur une nouvelle audition de cause dans l'affaire Anderson ont commencé hier à midi. Des témoins ont été appelés et parmi eux Jeremiah Lincoln, un des jurés au procès, le sénateur Frank C. Zacharie et un grand nombre de politiciens du faubourg Tréme. Des sommations ont été envoyées à des témoins absents et, au nom de l'Etat, un subpœna au gouverneur Wickliffe.

Le premier témoin appelé a été Edgard Davis.

Il est âgé de 47 ans; il connaît Jas. Prince, un des jurés. Il a fait connaissance de sa mère en 1856; en 1857 je fus, dit le témoin, condamné à la prison de paroisse pour délit et je fus relâché en 1858. Je fis de nouvelles visites à sa famille. En 1875, on me dit que Prince avait 17 ans. Quand je le vis parmi les jurés d'Anderson je dis que Prince était mineur.

Interrogé par l'avocat-général, le témoin répond:

J'ai passé toute ma vie ici en ville. En 1856 et 1859, j'étais maître tonnellier. Quand Butler vint ici, je m'enrôlai et je fus commissionné comme capitaine dans la compagnie A, du premier régiment des Native Guards de la Louisiane, régiment de couleur. A la fin de la guerre, j'ouvris un café au coin des rues Bassin et St. Pierre. En 1867, je me mis dans la politique. Je fus élu membre de la Chambre pour le 5e ward en 1870. Ensuite j'ouvris un café rue Dryades, près la rue de l'Union. Je n'y restai pas longtemps, ayant obtenu une place à la Douane. Je tiens maintenant un établissement de monte. J'étais sergent d'armes du Bureau des Retours.

Eugène Gardère, autre témoin, dit: Je connais Prince. A la fin de 1874 ou au commencement de 1875, j'allai avec le capitaine Davis à la résidence de Prince et j'entendis sa mère dire qu'il n'avait pas encore 17 ans. Il était reconnu comme le plus jeune membre de la famille.

La gare du chemin de ceinture.

Hier matin le maire a signé l'ordonnance accordant permission au chemin de fer de ceinture d'élever une gare pour les voyageurs sur le terrain central de la rue Claiborne, au coin de la rue du Canal. L'ordonnance doit être endossée par la Législature avant que le travail puisse être commencé. L'ordonnance relative à l'autre gare sera probablement adoptée mardi prochain. On rapporte que l'intention de la compagnie de Mobile est de mettre la voie en une condition telle que les trains de la Nlle Orléans puissent aller à la Baie St. Louis en une heure et quart. Alors le prix du voyage sera réduit et de nombreux trains locaux pourront être expédiés chaque jour.

Question de juridiction.

B. H. Lanier, ex-collecteur de taxe de la paroisse Carroll, accusé d'avoir détourné $15,700 des taxes de 1875, objecte à la juridiction de la Cour Supérieure Criminelle, parce que ce sont les fonds de la paroisse Carroll dont il serait redevable à l'Etat. Il est donc justiciable de la dite Paroisse et non de la paroisse d'Orléans. L'avocat-général répond que le Trésor de l'Etat étant à la Nlle-Orléans et cette ville étant le lieu où les règlements doivent s'opérer, l'affaire doit y être jugée, la Cour ayant une ample juridiction. Le juge a dit qu'il aviserait.

Bal d'artillerie.

Nous remercions le capitaine Peyroux, de la batterie D de l'artillerie d'Orléans, des invitations qu'il nous a adressées pour le grand bal militaire et masqué que cette batterie doit donner le 2 mars dans la salle de la Parfaite Union.

Capture d'un prisonnier en rupture de ban.

Le chef détective Malone a arrêté hier, Wm. Bruce, connu aussi sous le nom de Wm. M. Hemsy et l'a incarcéré à la station de police du premier district, l'accusant d'être un prisonnier en rupture de ban. Bruce, paraît-il, a été condamné au pénitencier pour grand vol à une réclusion de 14 années, le 8 mars 1869, et s'est évadé peu de temps après. Il a voyagé comme cuisinier à bord d'un vapeur depuis l'époque de son évasion.

BUREAU DE POLICE.

Les commissaires de police ont tenu séance hier soir.

Thomas Ranney, officier du 2me precinct, pour ivrognerie et conduite indigne, a été expulsé du service.

L. U. Gainnie, du 6me precinct, Chas. Tanpe et Jno. Singleton, du 3me precinct, ont été condamnés à payer des amendes pour des infractions au règlement.

—187—

Le moyen d'arriver à la santé.—L'acquisition de l'énergie vitale est le moyen d'arriver à la santé. [illegible]

Bâtis! Bâtis!! peut être chaussé pour [illegible] sous à l'ETOILE-ROUGE.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT. Séance de vendredi, 15 février 1878.

La séance est ouverte à midi. M. Wiltz occupe le fauteuil. Trente membres répondent à l'appel.

Mr Landry demande et obtient l'envoi, au comité des pensions, d'une liste de vétérans et de veuves de vétérans qui habitent la paroisse Ascension et dont les noms ne figurent pas sur la liste des pensionnaires de l'Etat bien qu'ils figurent sur celle qui est à Washington.

Mr Sutton présente une pétition de citoyens qui demeurent sur la rivière Belle et désirent que cette partie de la paroisse St Martin soit annexée à la paroisse Ste Marie.—Envoyée au comité des corporations et des affaires de paroisses.

Mr Garland, au nom du comité des réclamations, fait un rapport qui conclut à l'adoption du bill No 3 de la Chambre, autorisant l'annulation de la vente, à l'Etat, pour taxes, de la propriété de Mr Norbert Louque, dans la paroisse St Jean Baptiste.

Mr Boatner, au nom du comité des corporations et des affaires de paroisses, recommande l'adoption du bill No 9 du Sénat, incorporant le Napoléonville Fire Company No 1, à Napoléonville. [illegible] de la résolution de la Chambre demandant au Congrès de rejeter tout projet de loi [illegible]

Sont adoptés: le bill No 107 du Sénat, modifiant la clause 6 de la loi 140 de 1877 relative à la construction des levées; le bill No 90 de la Chambre, qui incorpore le Collège des Attakapas.

Le bill No 79 du Sénat, incorporant la ville de Plaquemines, est appelé mais non considéré.

Mr. Barsh présente un bill ratifiant un marché conclu entre les paroisses Est Bâton Rouge et Livingston et Mr R. L. Pryor pour la construction d'un pont sur la rivière Amite.—Soumis au comité des corporations et des affaires de paroisses.

Le rapport du comité chargé de l'examen des livres du Trésorier est mis à l'ordre du jour de lundi prochain, à deux heures et demie. L'impression de deux cent cinquante exemplaires est ordonnée.

Mr Garland, chairman du comité des réclamations, présente un substitut au bill No 10 du Sénat, qui accorde une certaine somme d'argent à Mr M. C. Cole, ci-devant secrétaire du surintendant de l'éducation publique.

La résolution de la Chambre demandant au Congrès de ne pas consentir à la fermeture du Bayou Lafourche, est adoptée.

Le bill No 51 du Sénat, qui ordonne l'examen du tableau et la classification de la dette flottante de l'Etat, prohibe un paiement quelconque avant cet examen et cette classification, est, en partie, adopté. Le rapport devra être fait à la prochaine Législature. Les réclamations qui ne seront pas présentées de l'adoption du bill au 1er septembre 1878 seront frappées de nullité.

Le bill No 116 du Sénat, ordonnant le transfert du siège du gouvernement, de la Nouvelle-Orléans à Bâton Rouge, et allouant dix mille piastres pour le transport des archives, etc., est appelé avec la lettre de l'ingénieur en chef qui fixe à cent soixante seize mille piastres le coût des réparations à faire à l'ancien capitole.

Mr Zacharie propose un amendement qui fixe le siège à Jackson. (Hilarité générale).

Mr Kelly l'appuie. M. Demas en demande le dépôt sur le bureau.

Mr Barsh dit que si la proposition venait d'un représentant de la partie de l'Etat où se trouve Jackson, il serait disposé à la considérer.

Mr Breaux annonce que c'est lui qui l'a suggérée au sénateur d'Orléans. Jackson offre tous les avantages que peut désirer la Législature.

Mr Perkins, sénateur du district où Jackson est situé, combat la motion, qui est repoussée par un vote de 21 contre 11.

Mr Landry, propose Donaldsonville, qui, dit-il, serait le meilleur siège après la Nlle-Orléans.

Mr Ogden fait observer que comme les membres de la campagne aspirant à s'éloigner d'un centre d'influences fatales, il conviendrait de se fixer à Alexandrie, où les journaux arrivent [illegible] l'accès n'est pas aussi facile. Il vaudrait encore mieux s'éloigner dans les régions inhabitées.

Mr Barsh défend Bâton-Rouge.

Mr Boatner est d'opinion que les adversaires de la mesure essaient de tuer le bill par le ridicule.

Mr Stamps propose le sixième district de la Nlle Orléans, où il y a de magnifiques terrains sur lesquels, grâce aux cent-soixante seize mille piastres, on pourrait construire un capitole.

Mr Demas propose St. Jean-Baptiste, paroisse qui est prête à faire beaucoup pour les citoyens de l'Etat.

Mr Harper propose Shreveport.

Tous les amendements sont repoussés.

Mr Boatner dit que si le Sénat ne veut pas accorder au projet de loi une considération sérieuse, il demandera l'ajournement.

Mr Kelly désire savoir pourquoi, si le siège du gouvernement doit être enlevé à la Nouvelle Orléans, le Sénat est tenu de choisir Bâton Rouge plutôt qu'une autre localité.

Mr Boatner répond que Bâton Rouge serait encore la capitale si des aventuriers ne s'étaient pas emparés de l'Etat.

Mr Stamps, qui avait d'abord l'intention de voter pour le transfert, déclare, énergiquement, qu'il s'y opposera parce que les représentants de couleur ne sont pas traités à Bâton Rouge comme ils le méritent, parce que là il leur faut saluer tout le monde et avoir constamment le chapeau à la main.

Mr Barsh lui répond avec aigreur et colère.

Mr Wiltz est obligé de leur imposer silence, en leur rappelant que le Sénat ne doit pas être transformé en un théâtre de querelles.

Mr Goode appuie le bill. Son expérience lui a démontré la supériorité de Bâton Rouge sur la Nlle Orléans. Son opinion sur la question du transfert n'était pas, il y a trois ans, ce qu'elle est aujourd'hui. Il fait l'éloge de l'ancien capitole, qui était l'orgueil de la Louisiane et dont la boiserie seule a été détruite. Il se plaint de l'atmosphère du capitole actuel, où la lumière pénètre à peine, qui a déjà coûté cent treize mille piastres à l'Etat, et qui, même si celui-ci allouait douze mille piastres pour les réparations nécessaires, ne rapporterait pas quarante mille piastres. Mr Brown, constructeur de l'ancien capitole, sous la direction de Mr D'Aquin, architecte, s'engage, dit-il, à remettre l'édifice dans l'état où il était avant l'incendie, moyennant cent neuf mille piastres; les habitants de Bâton Rouge promettent de donner la moitié de cette somme. La cour suprême ayant décidé que l'achat était illégal, la Législature a l'occasion d'abandonner la bâtisse qu'elle est malheureusement forcée d'occuper, "and to get out of a bad bargain"—de se retirer d'un

Voir la suite à la 4me page.

L'ETOILE ROUGE coin Douane et Bourbon.

—2—

Sirop allemand—[illegible]

Marié, [illegible] février dans la paroisse de St Bernard par le Rév. Père Janel, M. VICTOR CAMILLE LACOSTE à Mademoiselle MARIE HENRIETTE LIVAUDAIS, tous deux de cette ville.

Décédée hier à 5 heures du soir, madame AGNÈS veuve SIMONIN, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, née à [illegible], département de la Meurthe, France. [illegible] Bourbon et Bienville où le corps est exposé.

Décédé hier matin, à 3 heures, JUSTE EDOUARD, âgé de six mois, fils de Ernest Morin et d'Olivia Hagg. L'enterrement aura lieu ce matin, à 9 heures, de la résidence, [illegible] rue de l'Esplanade.

Les amis et connaissances des deux familles sont priés d'y assister.

Décédée à minuit, à l'âge de huit mois, MARIE AUGUSTINE ROSA, fille de CHAS. DE HAULT DE LASSUS et d'EMILIE [illegible] TALL.

[illegible] DE PARIS. 17.....Rue de Chartres.....17 [illegible]

GRANDE Cérémonie Commémorative DE LA MORT DE SA SAINTETÉ —LE— PAPE PIE IX.

Mercredi, 20 Février 1878.

Les Catholiques de l'Archidiocèse de la Nlle Orléans et le public en général désireux d'y concourir, sont cordialement invités aux cérémonies organisées en honneur de DE L'ILLUSTRE PONTIFE LE PAPE PIE IX.

UNE GRANDE MESSE DE REQUIEM sera célébrée à la Cathédrale, à 9 heures du matin, par sa Grandeur le Très Rév. Archevêque N. J. PERCHÉ. Assisté du Clergé et des Sociétés Religieuses du Diocèse.

DES DISCOURS SERONT PRONONCÉS DANS LA PLACE JACKSON par des laïques éminents, après une grande procession funèbre où figureront les corps militaires et civiques.

ORDRE DES CÉRÉMONIES.

La messe solennelle de Requiem sera célébrée à la Cathédrale par sa Grandeur le Très Rév. Archevêque, A 9 heures du matin.

Elle sera annoncée par les cloches de toutes les Eglises Catholiques de la ville.

La Cathédrale, [illegible] Comité de Réception [illegible] Hon. F. D. WHITE sera Président [illegible]

[illegible] l'Artillerie de Campagne de la Louisiane [illegible] Bataillon [illegible] garde d'honneur dans la Cathédrale pendant la Cérémonie religieuse. Le service [illegible] sous la direction du Prof. OMAR BOYER.

PROGRAMME.

ORDRE DE LA PROCESSION.

Général G. T. BEAUREGARD, Grand Marshal. Col. G. E. GIRARDEY, 1er Aide. Aides à Cheval.

PREMIÈRE DIVISION. Général W. J. BEHAN, Marshal. Détachements de l'armée des Etats-Unis en garnison à la Nouvelle-Orléans. Marine et Soldats de Marine des E. U.

PREMIÈRE BRIGADE L. N. G. Artillerie de Campagne de la Louisiane, Col. Jno. Glynn, Jr. 1er Régiment d'Infanterie, Col. Adolphe Meyer. [illegible] Régiment d'Artillerie d'Orléans, Col. J. B. Vinet.

CHAR FUNÈBRE. Gardes d'honneur [illegible] Société de St. Vincent de Paul. [illegible] Le clergé. Sa Grandeur le Très Rév. Archevêque. Les orateurs du jour et les membres du comité d'arrangements, en voiture.

COMITÉ D'ARRANGEMENTS. J B Lafitte, Chairman; Thomas Fitzwilliam, Hon Chas Gayarré, Frank Roder, [illegible]

SECONDE DIVISION. JNO. T GIBBONS, Marshal. Les Sociétés Catholiques d'Abstinence Totale, l'Hibernian Benevolent et Mutual Aid Association [illegible]

TROISIÈME DIVISION. Hon. A. L. TISSOT, Marshal. Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican, [illegible]

QUATRIÈME DIVISION. W. R. SCHMIDT, Marshal. La Screwmens' Benevolent Association, [illegible]

CINQUIÈME DIVISION. W. J. CASTELL, marshal. Toutes les organisations de bienfaisance et toutes les sociétés religieuses paroissiales des 1me, 2me et 3me (Alger) districts, [illegible]

SIXIÈME DIVISION. FRANK BORDES, marshal. Son Excellence le Gouverneur Francis T. Nicholls et son état-major, le major-général W. G. Hancock, de l'armée des Etats-Unis [illegible]

SEPTIÈME DIVISION. Gén Eugène Waggaman, marshal. [illegible]

COMITÉ DE RÉCEPTION. De service à la Cathédrale: Hon E D White, chairman; [illegible]

COMITÉ DE RÉCEPTION. De service sur la Place: Hon E Miltenberger, chairman; [illegible]

SIGNAL DE DÉPART. Le signal pour se mettre en marche sera donné par les cloches de la Cathédrale et de l'Eglise St. Patrick.

ITINÉRAIRE. De la rue du Camp à la rue Julia, de la rue Julia à la rue Carondelet, de la rue Carondelet à la rue du Canal, côté sud, de là à la rue des Remparts jusqu'à la rue Dauphine, de la rue Dauphine jusqu'à la rue de Chartres, de la rue de Chartres à

LA PLACE JACKSON. Où les éléments commenceront par une grande composition musicale en honneur de PIE IX. Exécutée par la musique [illegible] sous la direction de [illegible] Boyer, et composée par le Prof. Charles Mayer. Sa Grandeur le Très Révérend Archevêque

N. J. PERCHÉ [illegible]

[illegible] L'Hon. Charles Gayarré, Chairman du comité [illegible]. Orateurs du jour—le Rév. Père Hubert, en allemand; l'Hon. [illegible], en anglais; l'Hon. Edw Bermudez, en français. Poème par le Col. [illegible]. Les cérémonies se termineront par la bénédiction de Sa Grandeur le Très Révérend Archevêque et le cortège se dispersera.

Les Messieurs dont les noms suivent seront les AIDES DU GRAND MARSHAL. Ils devront être à cheval, habillés de noir, avec chapeau noir et gants blancs. Les insignes [illegible] seront fournis au lieu de rendez-vous. Ils devront se réunir à 8 heures très précises.

AIDES SPÉCIAUX. [illegible]

AIDES A CHEVAL. [illegible]

ORDRES SPÉCIAUX. I. De 3 heures de l'après midi jusqu'à l'arrivée de la procession, la Place Jackson, [illegible] II. [illegible] III. [illegible] IV. [illegible] V. [illegible] Par ordre du Comité d'Arrangements, G. T. BEAUREGARD, Grand Marshal.

Grande cérémonie commémorative En honneur de l'illustre Pie IX.

AVIS GENERAL

Le comité d'arrangement n'ayant eu que très peu de temps pour arrêter le programme des cérémonies de la grande fête commémorative, le soussigné adresse respectueusement à tous les révérends pasteurs des diverses congrégations, et par leur intermédiaire, à tous leurs paroissiens et à toutes les sociétés religieuses, l'invitation de concourir à la solennelle célébration en honneur de feue Sa Sainteté.

Une invitation semblable est adressée aux différents corps militaires, à toutes les sociétés de bienfaisance et autres associations.

Les citoyens choisis comme vice-présidents, ceux qui ont été désignés comme aides et les hôtes de distinction sont également compris dans cette invitation générale.

G. T. BEAUREGARD, Grand Marshal. 16 fév—

Compagnie de Pompe à vapeur St-Bernard No 1—Réunion spéciale—DIMANCHE, 17 février, à 11 heures du matin précises à la salle de la [illegible]. Affaires importantes et pressantes. Par ordre: A. DARCANTEL, Chef. WM LEMONNIER, Secrétaire. 16fév—1t

Au Public.

A CEUX QUE CELA CONCERNE:

A une seconde réunion générale des membres de la Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana, tenue le 4 février 1878, conformément à l'article XI de la charte, les soussignés ayant été nommés membres d'un comité chargé d'examiner les livres, les comptes et les vouchers du trésorier, déclarent qu'ils ont fidèlement rempli ce mandat, et que, ayant soigneusement examiné les dits livres, comptes et vouchers, ils les ont trouvés corrects, conformes à l'exposé fait et lu par le dit trésorier à la réunion ci-dessus.

R. W. WILSON, HENRY WEHRMANN, A. SHELLY, Comité. 16fév—3t

AIMÉE!!

[illegible] celle qui aura montré à son époux un pied mignon.

L'ETOILE ROUGE est le seul endroit où une dame devra se chausser pour arriver à cette perfection. 16fév—1m

AVIS.

Le comité de finances de la caisse de secours pour les familles des personnes qui ont péri à bord du [illegible]. M. ABASCAL, Président. 16 fév—

On demande

UNE personne d'un certain âge, parlant le français et l'anglais, sachant l'écrire. [illegible] S'adresser 212 rue Bourgogne. 16 fév—

A Vendre pour cause de départ.

A VENDRE un des plus anciens magasins de [illegible]

A los Españoles residentes en esta ciudad.—Aviso.

Deseando los que subscriben, se realice el proyecto iniciado por los Sres. Ferrer y Calafat, de organizar una ó mas compañías militares españolas en esta plaza, y que formadas obtengan el brillo y buen nombre que los caracterizó en otras épocas; suplican a todos sus conciudadanos, que deseen coadyuvar á dicho fin, se sirvan concurrir el Domingo 17, á las 3 de la tarde, á la Logia Perseverancia, esquina de Dumaine y San Claudio, con objeto de tratar de la forma y bases sobre las que debe establecerse dicha organización.

Nueva Orleans, 16 Febrero de 1878.
Sr D SALVADOR FERNANDEZ,
Sr JOAQUIN VIOSCA,
Sr JOSE LLADO,
Sr BENTURA PUIG,
Sr GABRIEL PRATS.
16 fév—2t

UN MASS MEETING!

DES CITOYENS DE LA NOUVELLE ORLEANS ET DE TOUS LES CITOYENS DE L'ETAT, Qui se trouvent en ce moment à la Nouvelle Orléans, aura lieu SAMEDI, 16 FEVRIER, A 7 HEURES, Au coin des rues Canal et Royale Pour proclamer les sentiments du peuple en faveur d'une CONVENTION CONSTITUTIONNELLE,

De la suspension de l'intérêt de la dette de la ville jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur ce qui constitue la dette légale et légitime; de l'abolition du système de Bureaux, et de la création d'une nouvelle charte de ville, rétablissant les conseils d'aldermen.

Des orateurs distingués harangueront l'assemblée du haut du balcon du magasin Grunewald.

Les membres de la Législature sont instamment priés d'ajourner toute décision finale au sujet des amendements constitutionnels et d'une Convention jusqu'à ce que le peuple ait fait connaître ses désirs, comme il va le faire au meeting.

C. E. THEBAULT, Président du conseil central exécutif de l'Union des propriétaires fonciers et des contribuables. 16fév—3t

GOMBO FÉVI,

En boîtes de fer-blanc. Conservé par G. W. DUNBAR & SONS. A vendre chez tous les grocers en détail. 1oct—tf

Dépôt central de Vaccin Animal.

VACCINATION directement du pis de la vache, tous les jours, au Bureau de Santé, de 11 heures du matin à 1 heure de l'après midi. 15 fév—1m DR. J. DE ZAYAS.

Mme BONOMO, ACCOUCHEUSE,

No 149 rue St-Louis et No 251 rue Bourgogne, entre St-Louis et Bourgogne, Nlle-Orléans.

Traite toutes les maladies de femmes et notamment les cancers de la matrice. Reçoit des [illegible] heure du jour et de la nuit. 20 jan—1m

Douves.

ON DEMANDE à acheter de 100 à 200,000 DOUVES SÈCHES pour barils de mélasse. [illegible] CHS. FERRILLIAT, 36 rue Const. N-Orléans. 2 fév—1m

Au Prix Coûtant.

Seulement pendant les jours de fêtes. LES ARTICLES PLAQUÉS, PORCELAINE A DÉCORS, SERVICES A DINER, SERVICES A THÉ, Vases, TASSES ET SOUCOUPES DE FANTAISIE. E. VINET. 4 fév—1m 207 Canal, près Rempart.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

AVIS.—La BUVETTE avec privilège de buffet ainsi que le VESTIAIRE pour le bal de l'Opéra qui doit avoir lieu le 28 février prochain, seront mis à l'enchère, LUNDI, 18 février, à 7 heures du soir, à l'hôtel de la société, rue Ste-Anne, entre Dauphine et Rempart. Immédiatement après la vente, il y aura séance de la direction. Par ordre du Président, J. SCHWEITZER. L. SIMON, Secrétaire. 14 fév—3t

Sportsmen. Sportsmen. REVOL, ARMURIER

a transporté son Magasin d'armes ainsi que l'atelier d'armurier, encoignure Canal et Chartres, No 2. Il invite ses clients et tous les chasseurs en général, à venir visiter son nouvel établissement, augmenté de nouveaux articles qu'il vient de recevoir et qu'il vend à prix réduits. Comme par le passé, il répare, au plus bas prix tout genre d'armes et garantit la réparation [illegible]. 9 janv—1m

BUREAU DE PRETS. OTTO SCHWANER,

17.....RUE BARONNE.....17 ENTRE CANAL ET COMMUNE, Près de la SALLE GRUNEWALD.

RESTAURANT ANTOINE.

Salons au premier, pour mariages, banquets, etc. APPARTEMENTS POUR VOYAGEURS. Chambres et pension, $2.50 à $3 par jour. Repas sur commandes pour noces, soirées, bals, etc. PENSIONNAIRES au MOIS et au CACHET.

MADAME VEUVE ANTOINE ALCIATORE a l'honneur d'annoncer au public qu'elle a engagé les services d'un chef de cuisine de premier ordre et que de grandes améliorations ont été effectuées dans les divers services de l'établissement, fondé par son mari et connu sous le nom de "RESTAURANT ANTOINE". Elle sollicite du public et de la clientèle de la ville et de la campagne, la continuation du bienveillant patronage qui avait été accordé à M. Alciatore. 14 nov—3m. PP

Marrons! Marrons!

50 Barils MARRONS DE CHOIX du Piémont, au débarquement du steamer Texas. A vendre par S. SCIACCALUGA, Nos 207 rue Decatur. 8 fév—1m

VENANT D'ARRIVER VACCIN DE GENISSE

De l'Institut du Docteur LANOIX, Paris. $1 LE TUBE. ST-CYR FOURCADE, 165 Canal, coin Remparts. 7fév—1m

PEOPLE'S LOAN OFFICE,

(Bureau de Prêts sur gages) Coin des rues Royale et Conti. ARGENT A PRETER SUR DES ARTICLES DE TOUTES DESCRIPTIONS. Aux taux les plus réduits en ville. Aussi, toutes sortes d'objets non-rachetés à vendre A TRES BAS PRIX. 17janv—6m

A. DELPIT & Co., MANUFACTURE DE TABAC

Etablie en 1866, 13 et 15 RUE ST-LOUIS, TABAC A FUMER, A PRISER ET A CHIQUER.

VIENNENT de recevoir de Paris par le steamer BRAUNSCHWEIG un magnifique assortiment de pipes françaises Ecume de Mer et Racine de Bruyère [illegible] les plus nouveaux. Une grande variété de Tabatières unies et ornées. Articles pour fumeurs, &c., &c. En vente à des prix modérés en gros et en détail. 1déc—1m

A LOUER

La MAISON No 27 [illegible] rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine, venant d'être [illegible]. Aussi,—la MAISON adjacente No 29, venant d'être réparée. Chacune de ces maisons convient à une petite famille. Elles ont cave, waterworks et gaz. S'adresser rue de l'Esplanade, No 94, ou au bureau de l'Abeille. 22fév—PP

A vendre pour cause de départ.

La propriété située dans le [illegible]. Conditions très avantageuses. [illegible] S'adresser rue Royale No 162, à M. LAINE, ou sur les lieux. 2 fév—1m

BONNE OCCASION. A vendre.

UNE maison en brique, [illegible] Conditions très avantageuses. S'adresser aux Nos 100 rue St-Louis. 6 janv—1m

AU PUBLIC.

Ayant appris que certains marchands de pianos, de la Nlle-Orléans, [illegible] "VERITABLES PLEYEL", nous devons à notre réputation et au public de déclarer ici, de la manière la plus positive, que

Notre seul agent autorisé, à la Nlle-Orléans et dans les Etats du Sud, est

M. LOUIS GRUNEWALD, DU GRUNEWALD HALL.

C'est la seule maison du Sud qui importe ses pianos DIRECTEMENT DE NOTRE FABRIQUE et que nous recommandons à ceux qui désirent avoir les "VERITABLES PLEYEL" accompagnés de notre certificat.

Nous ne sommes pas responsables de la qualité d'un piano quelconque vendu, par tout autre établissement, comme PIANO PLEYEL.

Pleyel, Wolff & Co. FABRICANTS DE PIANOS, A PARIS.

Paris, France, septembre 1877. 22 mars—

PHILIP WERLEIN,

No 186 de la rue du Canal (Bâtisse Touro)

Le magasin de Pianos et de musique le plus vaste et le plus complet du Sud, appelle l'attention du public musical sur ses nouveaux

PIANOS DROITS DE CHICKERING.

qui sont présentés [illegible] les pianos les plus parfaits du monde. Les fabricants en utilisant toutes ces améliorations développées dans la fabrication des pianos depuis les dernières 50 années ont réussi à faire un piano qui surpasse tous les autres en sonorité de son, élasticité de touche et durabilité, et dont le prix est très modique. J'ai toujours en magasin un assortiment de 200 PIANOS ET ORGUES [illegible] à des prix très bas et à des conditions très avantageuses. Importation directe d'instruments de musique de tous genres, cordes, musique. Réparation, location accordage de pianos à prix réduits. 26 sep—

SOL. LION. JOS. H. COMBS.

SOL. LION & CO., GRANDE OUVERTURE

De Magasin de Chaussures à des prix réduits, pour dames, hommes, et enfants, les meilleures marchandises que le marché offre.

P. S.—Les ordres de campagne sont respectueusement sollicités. On fait les chaussures sur commande garanties. oct—3m 119, RUE BARONNE.

D. MERCIER & FILS,

Marchands en gros et en détail de VETEMENTS, CHAPEAUX, BOTTES, SOULIERS, ARTICLES de TOILETTE, etc. Grand choix de DRAPS FRANÇAIS, VETEMENTS FAITS SUR ORDRE, dans le dernier genre.

Coin Dauphine & Bienville, Nouvelle-Orléans.

Les ordres des marchands de la campagne seront remplis avec la plus grande promptitude et aux prix les plus raisonnables. 7déc—1m

H. J. RIVET, PHARMACIEN-DROGUISTE

Importateur de Médicaments Patentés Français. Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitters Peychaud. 27 mai 77—1an 58 rue de Chartres et 36 rue Bienville, Nouvelle-Orléans, La.

PHARMACIE DUCONGE,

30.....RUE DE CHARTRES.....30 NOUVELLE-ORLEANS.

A. CARROUCHÉ, SUCCESSEUR.

LES personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie si favorablement connue, un assortiment complet de MEDICAMENTS PATENTES, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMERICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, [illegible] généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité. [illegible] 1er sept—1 an.

ECONOMISEZ $20.

ECONOMISEZ Par ces temps si durs.

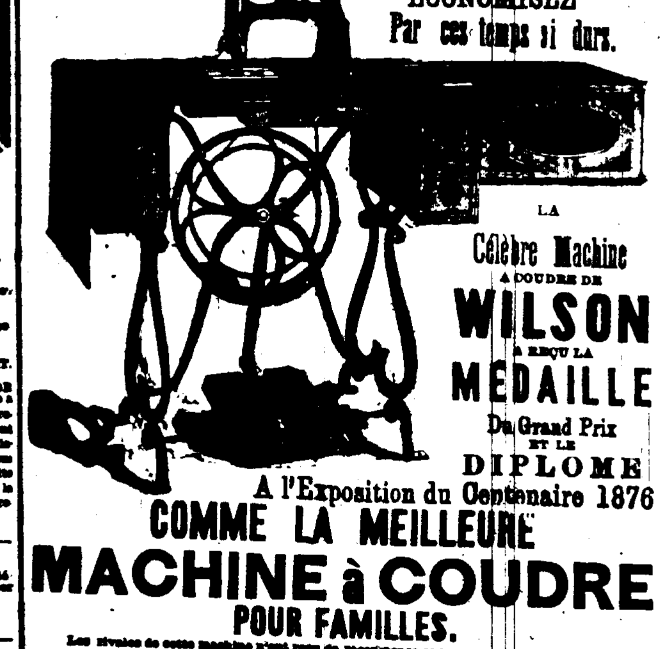

LA Célèbre Machine A COUDRE DE WILSON A REÇU LA MEDAILLE Du Grand Prix ET LE DIPLOME A l'Exposition du Centenaire 1876 COMME LA MEILLEURE MACHINE à COUDRE POUR FAMILLES.

Les rivales de cette machine n'ont reçu de récompense que pour certains accessoires.

La Machine à Coudre de Wilson, si justement renommée, Exécute toute espèce d'ouvrages, en fait de couture, pour les familles et les fabriques.

Le "CUT OFF" AUTOMATIQUE BREVETÉ sur la roue à main empêche la machine de marcher en arrière [illegible]

Chaque mouvement du pied fait faire à la machine six points.

Trois Machines Wilson feront autant de travail en un jour que QUATRE AUTRES MACHINES.

Elle n'exige pas d'instruction spéciale; [illegible]

Elle n'est jamais hors d'état et les ajustements sont parfaits.

Chaque machine est accompagnée d'un certificat authentique [illegible]

DEMANDEZ LES CATALOGUES ILLUSTRES. ON A BESOIN D'AGENTS. Pour de plus amples détails s'adresser à

WILSON SEWING MACHINE CO., No 189 rue du Canal, Nlle-Orléans. LOUISIANE.

CHAS. E. KELLS ET M. VIET.

CHIRURGIENS-DENTISTES No. 13 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal. [illegible] Pose de palais artificiels. juin—

Dr. B. DE VILLENEUVE.

HOMŒOPATHE, Membre correspondant de la Société Médicale Homœopathique de France. Médecin de l'Union Française. Résidence: 218 RUE BOURGOGNE. CONSULTATIONS: de 8 à 9 heures. Cabinet de Consultations 150 rue du Canal près Carondelet. Consultations de Midi à 1 heure. Attention particulière donnée au traitement des maladies des dames.

Département des gages.

Metropolitan Loan and Savings Bank, au No 8 de la rue de Chartres. Nlle-Orléans, 2 février 1878.

AVIS—Avis est donné aux personnes qui n'ont pas payé l'intérêt des sommes [illegible]

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 15 Fév.—CLASSE NO 39.

Tirage de 4 heures P. M.

1re	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me	15me
[illegible]	17	31	53	23	54	[illegible]	2	39	65	46	—	—	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature Ce 15 Fév. 1878—4 heures P. M.

ADAM GIFFEN, LOUIS H. PILIÉ, Commissaires.

H. A. PEYROUX NOTAIRE PUBLIC.

[illegible] Passage de la Bourse [illegible]

Argent à prêter

SUR diamants, bijoux, montres, argenterie, pianos, glaces et toute espèce de meubles de grandes et de petites sommes, à un intérêt modique [illegible]. Bureau de prêts de HART, [illegible] MAURICE J. HART, [illegible]